

Le dispositif "Accueil Parents-Enfants" est une mesure de protection initiée par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département de la Vienne.

Vous attendez un enfant et/ou vous êtes parent(s) d'un enfant de moins de 3 ans, vous êtes inquiets, vous avez besoin de soutien dans le quotidien avec votre enfant.



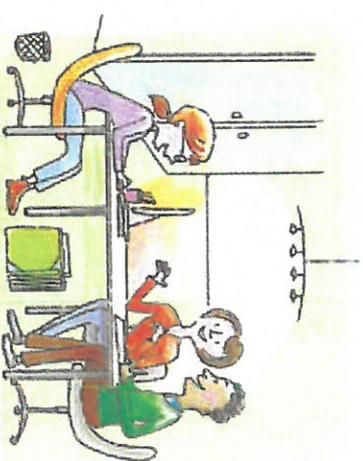
Le Dispositif "Accueil

Parents-Enfants" peut vous accueillir avec votre enfant pour vous offrir une aide dans un cadre rassurant, vous soutenir dans la relation à votre enfant, vous aider à réaliser les projets de votre famille.



Quelles sont les étapes et modalités ?

- 1 Cette mesure vous est proposée après échanges avec un professionnel
- 2 Des professionnels en Maison Départementale de la Solidarité étudient votre demande
- 3 Vous confirmez par écrit votre demande
- 4 Vous visitez l'un des 3 établissements prévus dans le département et vous rencontrez l'équipe qui vous accompagnera au quotidien 24h/24h
- 5 Vous vous engagez en signant un Contrat d'Accueil
- 6 Une participation financière vous est demandée en fonction de vos revenus
- 7 L'accueil dure de 6 à 18 mois selon votre projet

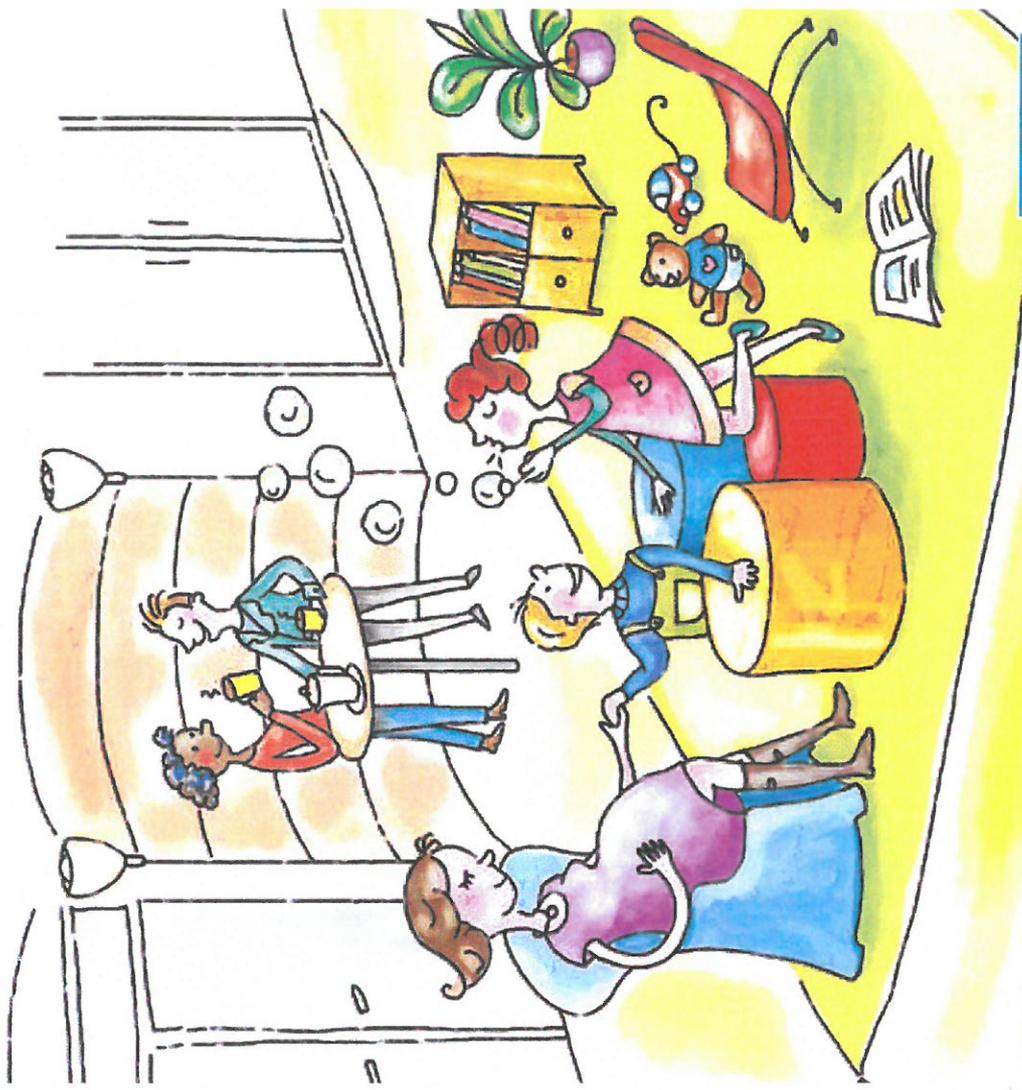


apprendre
tisser des liens
partager
s'engager
avoir un projet
vivre ensemble



Coordinatrice du Dispositif
Estelle Russeil - Service ASE
Tél : 05 16 01 02 14 - 06 69 48 63 86

Département de la Vienne
Direction Générale Adjointe des Solidarités
39 rue de Beaulieu
86034 Poitiers
■ laviennne86.fr



**Vous accompagner
dans votre rôle de parent**

Dispositif "Accueil Parents-Enfants"